

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 22 août 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois d'août deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Fleur Paradis formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : le maire Gilles Lehouillier et le membre du conseil de la Ville Michel Turner.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, et Marlyne Turgeon, greffière.

Signature du *Livre d'or*

Le maire suppléant et les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers et Isabelle Demers procèdent à la signature du *Livre d'or*, pour souligner les exploits sportifs de madame Alexia Aubin, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CV-2022-05-79

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-80

Période de questions

Environ onze personnes assistent à la séance. Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire suppléant répond aux questions.

CV-2022-05-81

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 11 juillet 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 11, 12, 15 et 27 juillet 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 11, 12, 15 et 27 juillet 2022 est déposé.

CV-2022-05-83

Condoléances aux membres de la famille de madame Louise Boudrias

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-64

ATTENDU que madame Louise Boudrias est décédée le 14 août 2022;

ATTENDU que madame Boudrias était conseillère municipale du district du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond à la Ville de Gatineau;

ATTENDU que madame Boudrias était une conseillère qui avait à cœur les citoyennes et les citoyens de son district depuis 2013;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de madame Louise Boudrias.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-84

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay, pour des services professionnels dans le cadre d'un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale concernant la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-85

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières suivante :

- ✓ La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale (CMQ-57885-003) concernant son immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis (Québec) G6X 1W3.

D'aviser la Commission municipale du Québec que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-86

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-059](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-05-87

Rapport de la consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 et du projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-007](#)

Le *Rapport de la consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 et du projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé* est déposé, à titre d'information.

CV-2022-05-88

Demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* relative à la réfection du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-09 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Que la Ville s'engage à respecter toutes les modalités guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* qui s'appliquent à elle pour son projet de réfection du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés au projet au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*.

Que le conseil de la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-89

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel

Document d'aide à la décision POL-2022-006-R-1

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'imposer une sanction disciplinaire de destitution et par conséquent de mettre fin au lien d'emploi du membre du personnel, et ce, en date de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-90

Adoption du *Plan d'action 2022-2023 de la Politique culturelle et financement afférent*

Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-009-R-1

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-81 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le *Plan d'action 2022-2023 de la Politique culturelle*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-009-R-1.

De financer la dépense relative à la mise en œuvre de ce plan d'action au budget de fonctionnement de l'année 2023, tel qu'il est précisé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-91

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 11 895 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-92

Crédits additionnels pour la location d'heures au Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-61 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder les crédits additionnels au montant de 138 401,16 \$, taxes incluses, concernant la location de 500 heures supplémentaires au Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc., pour la saison 2022-2023, soit de juin 2022 à mai 2023, et des crédits additionnels pour les saisons subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-93

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023*

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023*, telle qu'elle est annexée à la fiche de décision DVC-BIB-2022-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-94

Modification de la résolution CV-2022-02-10 « Financement de la dépense relative à l'événement Lévis interculturelle 2022, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-026-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2022-02-10 « Financement de la dépense relative à l'événement *Lévis interculturelle 2022*, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications », par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'accorder une aide financière supplémentaire de 1 500 \$, non récurrente, au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et ce, en complément de l'aide financière accordée relative à la réalisation d'un mandat en communications, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Lévis interculturelle 2022*. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-95

Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 80 980 \$ dont 100 % sont assumés dans le cadre du programme *Fous du Français* de l'Union des municipalités du Québec, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-027.

De désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire de la direction de la Vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents relatifs au dépôt de la demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès de cette union.

D'affecter les crédits additionnels à la réception de cette aide financière équivalente à la somme à recevoir de cette union, tel qu'il est mentionné à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-96

Désignation du *Citoyen ou de la Citoyenne d'honneur 2022*

Document d'aide à la décision COM-2022-004

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De désigner la personne indiquée à la fiche de prise de décision COM-2022-004 à titre de *Citoyen ou Citoyenne d'honneur 2022*, tel qu'il a été proposé par les membres du comité lors de la rencontre du 29 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-97

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner madame Annie Gaudreault, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), afin de poursuivre le mandat de monsieur Christian Tanguay, qui prend fin le 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-98

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner madame Annie Gaudreault, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), afin de poursuivre le mandat de monsieur Christian Tanguay, qui prend fin le 7 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-99

Remerciements à monsieur Réjean Lafleur pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De remercier monsieur Réjean Lafleur pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine, ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-01

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De fixer au 19 septembre 2022, à 17 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 22 juin 2022 autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-02

Cession de convention de subvention au chef de projet du Dataparc à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Zone synapse

[Document d'aide à la décision DEV-2022-073](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-34 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure la cession de convention de subvention au chef de projet du Dataparc (PADS54624) à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Zone synapse, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-073, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-03

Aide financière au Service d'entraide de St-Romuald pour un projet de mise à niveau de son bâtiment et la réalisation de travaux extérieurs

[Document d'aide à la décision DEV-2022-096](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 23 392 \$ au Service d'entraide de St-Romuald pour un projet de mise à niveau de son bâtiment et la réalisation de travaux extérieurs, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-04

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Paradis portes d'acier inc. pour l'acquisition du lot 5 098 036 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-098](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Paradis portes d'acier inc. pour la vente du lot 5 098 036 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-098, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-05

Modification du *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces sur rue* et de la résolution CV-2022-04-98 « *Programme de soutien financier à l'implantation de commerces sur rue et financement afférent* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-103](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter les modifications proposées au *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2022-103.

De modifier la résolution CV-2022-04-98 « *Programme de soutien financier à l'implantation de commerces sur rue* et financement afférent » par la suppression, dans le titre et au premier alinéa, des mots « sur rue ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-06

Modification à la résolution CV-2022-05-37 « *Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis et financement afférent* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-104](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De modifier la résolution CV-2022-05-37 « *Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis et financement afférent* » par le

remplacement, dans le titre et au premier alinéa, du nom « Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis » par le nom « Chambre de commerce de Lévis ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-07

Aide financière à Cheval Québec pour le *Concours hippique de Lévis*

Document d'aide à la décision DEV-2022-106-R-1

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-106-R-1 à Cheval Québec pour l'amélioration des infrastructures des Écuries de la Chaudière et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de la clientèle du sport équestre québécois.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-08

Aide financière au Groupe (3R) plus inc. (Écolivres)

[Document d'aide à la décision APP-2022-118](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ par année, pour les années 2023, 2024 et 2025 à Groupe (3R) plus inc. (Écolivres), et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-09

Abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » » et stipulations concernant le transport en vrac

[Document d'aide à la décision APP-2022-153](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » ».

De prescrire que lors de travaux de construction exécutés par la Ville ou lorsque les devis d'appel d'offres pour construction de la Ville impliquent le transport de matières en vrac, que les stipulations indiquées en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-153 soient prévues et respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-10

Attribution du contrat pour les services de nettoyage domestique du Complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision APP-2022-162](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-52 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour les services de nettoyage domestique du Complexe aquatique multifonctionnel (appel d'offres 2022-55-79), à Services d'entretien clarinet inc., pour une dépense estimée à 288 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-11

Attribution du contrat pour le service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-2022-163](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-53 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour le service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) (appel d'offres 2022-50-51), à Excavation Roberge et fils inc., pour une dépense estimée à 1 992 690 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-12

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de service de récurage des conduites sanitaires au mètre linéaire

[Document d'aide à la décision APP-2022-164](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'exercer l'option de renouvellement de deux années prévues au contrat pour la fourniture de service de récurage des conduites sanitaires au mètre linéaire (appel d'offres 2020-50-01), attribué par la résolution CV-2020-01-66, pour une dépense estimée à 536 600 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-13

Attribution du contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou opérateur, de chargeuses avec équipement de déneigement

[Document d'aide à la décision APP-2022-167](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-57 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou

opérateur, de chargeuses avec équipement de déneigement (appel d'offres 2022-50-72), à Services JLM inc., pour une dépense estimée à 741 000 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-14

Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres 2022-50-85 pour la location à tarif horaire, avec opératrices ou opérateurs, de machinerie avec équipements de déneigement

[Document d'aide à la décision APP-2022-168](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 28 juillet 2022 pour la location à tarif horaire, avec opératrices ou opérateurs, de machinerie avec équipements de déneigement et d'annuler l'appel d'offres 2022-50-85, et ce, au motif mentionné à la fiche de prise de décision APP-2022-168.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-15

Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres 2022-55-74 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service pour la gestion du cadenassage et des espaces clos

[Document d'aide à la décision APP-2022-156](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-59;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 29 juin 2022 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service pour la gestion du cadenassage et des espaces clos et d'annuler l'appel d'offres 2022-55-74, au motif mentionné à la fiche de prise de décision APP-2022-156.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-16

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-075](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-075.

Ce règlement a pour objet de supprimer la hauteur maximale en étages (pour les zones I0432 et I0436), la superficie maximale de plancher (pour la zone I0439), la superficie maximale d'occupation au sol (pour la zone I0439) et de retirer la classe d'usages I407 cimenterie (pour les zones I0438 et I0439).

CV-2022-06-17

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H2787 à même toute la zone d'habitation H2789, rue Abeltcourt, secteur Pintendre) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-076](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-076.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone d'habitation H2787 à même la zone H2789, de sorte que la zone H2789 sera abrogée ainsi que sa grille des spécifications.

CV-2022-06-18

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-42 modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2022-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-42 modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-013.

Ce règlement a pour objet d'ajouter une précision dans le titre du règlement et de décréter l'acquisition d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec à

des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2022-06-19

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-015.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques et autres travaux et activités accessoires et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 112 000 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2022-06-20

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-075](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-075.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-21

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H2787 à même toute la zone d'habitation H2789, rue Abelcourt, secteur Pintendre) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-076](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-076.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-22

Adoption du Règlement RV-2022-22-32 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (délégation et subdélégation au directeur de l'Environnement du pouvoir d'inscrire un avis sur le registre foncier en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-32 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de permettre que ce pouvoir soit subdélégué à tout fonctionnaire ou employé-cadre de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-31;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2022-22-32 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-23

Adoption du Règlement RV-2022-22-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité

[Document d'aide à la décision POL-2022-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet de prévoir de nouvelles dispositions et infractions au Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, afin de mieux outiller le Service de police de la Ville et de prévoir l'ajout d'une présomption légale à l'infraction sur le refus de quitter les lieux, une interdiction de franchir un périmètre de sécurité, une interdiction d'avoir en sa possession une matière explosive dans un endroit public et une infraction d'entrave, de même qu'une disposition de concordance est également prévue ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-34;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-24

Adoption du Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable

[Document d'aide à la décision TMD-2022-019-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville, dont notamment, mais non limitativement, la réalisation de projets qui seront en adéquation avec toute stratégie de sécurisation routière et des actions qui en découlent, des dépenses d'achat ou de location d'équipement ou de service en lien avec la collecte de données, d'informations ou la gestion des actifs de ces réseaux et des dépenses liées à la réalisation d'études et de plans d'aménagement, de réfection ou d'entretien de ces réseaux, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à

la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-25

Adoption du Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

[Document d'aide à la décision ENV-2022-008-R-2](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'environnement, notamment mais non limitativement, la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et des dépenses en lien avec des programmes de soutien aux initiatives citoyennes environnementales soumises par des organismes et aux projets environnementaux sélectionnés par la Ville, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-05;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-26

Adoption du Règlement RV-2022-22-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Wolfe, Jean XXII et de l'Entente (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-23;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2022-22-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-27

Adoption du Règlement RV-2022-22-38 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-38 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-23;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-38 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-28

Adoption du Règlement RV-2022-22-39 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-39 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a pour objet de régir le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-23;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-39 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-29

Adoption du Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-099](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier le plan de zonage afin d'ajuster les limites de certaines zones agricoles aux grandes affectations du territoire créées en zone agricole (dynamiques, agroforestières et forestières) aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par le Règlement RV-2020-20-14, et d'ajouter les grilles de spécifications applicables aux nouvelles zones créées ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-05.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-30

Adoption du Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole) (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-099](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole) a pour objet :

- de permettre que puisse être autorisé l'usage conditionnel H1 habitation unifamiliale isolée à l'intérieur des zones A0006, A0030, A0032, A0700, A0713, A0714, A0715, A0723, A0750, A0764, A0765, A1800, A1805, A2918, A0051, A0699, A0705, A0722, A0732, A2991, A2998 et A2999;
- de prévoir les objectifs et critères d'évaluation relativement à l'analyse d'une demande pour l'exercice d'un tel usage;
- de prévoir les conditions particulières et de zonage relativement à cet usage;
- de prévoir les modalités de traitement d'une telle demande, incluant les documents devant être déposés pour son analyse ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-27;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-31

Adoption du Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-103](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier certaines normes à la grille des spécifications M1301, soit le retrait des usages C10, H11 et H12, le retrait de la hauteur minimale exigée, le retrait de la marge de recul avant maximale, le retrait du COS minimal exigé et le retrait des exigences concernant les noyaux de proximité de type 1, notamment le nombre minimal de cases souterraines et la largeur minimale de la façade du bâtiment pour la zone M1301, de même qu'il vise à retirer la zone M1301 des tableaux 2 et 3 de l'article 15.1, seuil d'exclusivité pour un usage autre qu'habitation, et finalement, à ajouter des dispositions spécifiques sur le

stationnement hors rue pour la zone M1301 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-29 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-68.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-32

Adoption du Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages afin d'autoriser la tenue d'évènements et de spectacles, ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-104](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter, à la grille des spécifications de la zone L1331, deux usages spécifiques de la classe d'usages L301, soit événement en plein air et spectacle en plein air, de même que d'inclure la zone L1331 dans les zones où l'on autorise les camions de cuisine. ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-67.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-33

Adoption du Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-112](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de remplacer les grilles des spécifications applicables pour les zones R2914 et R2916 afin d'y permettre, à l'exclusion de tout autre usage, les usages compris dans le groupe A1 agriculture sans élevage, le groupe C2 commerce au détail et service sensible au transport de marchandise, certains usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte, certains usages du groupe C4 commerce au détail et service de proximité pour les véhicules et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;
- de prévoir des dispositions spécifiques pour l'aménagement d'un écran tampon à l'intérieur des zones R2914 et R2916 à l'égard de terrain où est exercé un usage autre qu'un usage du groupe A1 agriculture sans élevage, et ce, le long des limites d'un terrain contigu à un terrain situé dans la zone R2913 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-34

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-06-35

Félicitations à DM nation et aux chorégraphes, madame Marie-Odile Haince-Lebel et madame Caroline Lemieux

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la troupe de danse DM nation pour leur victoire au *Championnat du monde de danse hip-hop*, qui s'est tenu du 6 au 13 août 2022, ainsi que les chorégraphes, madame Marie-Odile Haince-Lebel et madame Caroline Lemieux pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-36

Félicitations aux membres du personnel du Lieu historique du Fort no 1

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel du Lieu historique du Fort no 1 et de souligner le retour du *Concert au crépuscule*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-37

Félicitations à Festivent Ville de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le comité organisateur du Festivent Ville de Lévis pour l'excellence du travail accompli lors de la tenue de l'édition 2022 de l'évènement, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-38

Félicitations aux membres du personnel ayant participé aux *Jeux mondiaux des policiers et pompiers*

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Direction du service de police, monsieur Serge Moineau et monsieur Steven Teed, ainsi que ceux de la Direction de la sécurité incendie, madame Milaine Bouchard, monsieur Keven Bureau, monsieur Cédric Fauchon, monsieur Guillaume Grenier, monsieur Jean-Philippe Lachance et monsieur Éric Paquet, pour l'excellence de leur participation aux *Jeux mondiaux des policiers et pompiers*, qui a eu lieu du 22 au 31 juillet 2022, à Rotterdam, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-39

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 44, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Michel Patry, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière